



CORONAVIRUS

Déconfinement : un cas d'école pour les élus locaux

Après la lettre ouverte des maires à Emmanuel Macron demandant le report de la réouverture des classes, la majorité sénatoriale a renforcé la protection juridique des élus en cas de contamination de leurs administrés par le Covid-19

Tandis que le premier ministre, Edouard Philippe, essuie des bordées de critiques et les tirs croisés des oppositions sur la mise en œuvre du plan de déconfinement, Emmanuel Macron a effectué, mardi 5 mai, une visite dans une école de Poissy (Yvelines) pour tenter de rassurer ceux qu'inquiète la réouverture des écoles. Et ils sont nombreux, élus comme enseignants, parents d'élèves comme personnels communaux. « Mon objectif, ce n'est pas combien d'écoles, c'est que tous les enfants qui ont besoin de revenir à l'école parce qu'ils sont décrocheurs ou parce que les parents doivent retravailler puissent trouver une école ouverte, a assuré le président de la République. Je veux plutôt une bonne rentrée qu'une rentrée en nombre. » Interrogé sur les craintes exprimées par de nombreux élus, le président de la

République s'est voulu conciliant. « Les maires, je comprends leur angoisse, leurs questions, leurs inquiétudes. Ils veulent bien faire, donc il faut leur laisser le temps et la souplesse », a-t-il déclaré.

Ce n'est pas, en effet, le moindre des paradoxes. Dans l'incertitude face aux multiples questions et difficultés que pose la réouverture des établissements scolaires après sept semaines de confinement et alors que l'épidémie de Covid-19 n'est toujours pas enrayée, les maires demandaient des consignes claires. Mais, lorsque leur est parvenu le protocole sanitaire édicté par l'éducation nationale, ils ont jugé que c'était trop lourd et se sont inquiétés de voir leur responsabilité pénale engagée s'ils ne s'y conformaient pas. Il a fait l'« effet d'une bombe », explique Stéphane Beaudet, le maire divers droite d'Evry-Courcouronnes, dans l'Essonne et président de l'Association des maires d'Ile-

de-France, à l'initiative d'une lettre ouverte à Emmanuel Macron demandant le report de la réouverture des écoles qui a recueilli plus de 400 signatures de maires.

Ouvrir le parapluie

C'est le constat que dressait M. Philippe, non sans marquer quelque lassitude, en présentant lundi au Sénat son plan de déconfinement. « Les difficultés liées à la réouverture des écoles ne m'ont pas échappé. Nous essayons d'y répondre et l'exercice est là encore difficile, remarquait le premier ministre. Car, donner quelques directions vagues, ou même claires, mais formulées simplement en termes de principes, c'est, à coup sûr, s'exposer à la critique de ceux qui diront : "Vous avez formulé quelques principes mais, sur le terrain, vous laissez les gens se débrouiller." Et, en même temps, dire pratiquement, au cas par cas, les bonnes méthodes, les bonnes pratiques, ce qui correspond à la doc-



trine sanitaire, c'est s'exposer à la critique de ceux qui disent: "C'est trop lourd, il y en a trop, vous voulez tout régenter, laissez-nous adapter." Autrement dit, en la matière, mais j'en ai pris mon parti, quoi qu'on fasse, on est critiqué.

Sur le terrain, la tension monte et la tentation est grande d'ouvrir le parapluie. Les appels se sont multipliés demandant le report de la réouverture des écoles. Des enseignants font valoir leur droit de retrait. Des élus demandent des garanties qu'ils ne risquent pas de voir leur responsabilité engagée en cas de contamination d'un élève ou d'un membre du personnel. «*La question de la responsabilité des maires doit faire l'objet d'un traitement législatif spécifique pour que ceux-ci bénéficient d'une protection adaptée aux circonstances exceptionnelles que nous traversons*», exigeait l'Association des maires de France (AMF), à l'issue de son bureau du 30 avril.

Demande relayée par d'autres associations d'élus. «*Il est, certes, utile que l'Etat nous transmette des protocoles sanitaires, par activité ou service. Pour autant, il nous paraît indispensable d'en connaître le caractère réglementaire et opposable, notamment au plan des risques de mise en cause que le respect impossible de tel ou tel mot, de tel ou tel paragraphe, de ces documents pourrait causer*», demandait France urbaine, qui réunit les maires des grandes villes et métropoles, dans un courrier adressé lundi au premier ministre.

Le sujet n'a pas tardé à venir sur le terrain politique. A l'occasion de l'examen au Sénat du projet de loi prorogeant l'état d'urgence sanitaire, une multitude d'amendements, plus ou moins bordés juridiquement, ont jailli de tous les bords de l'Hémicycle, jusque dans les rangs de La République en marche (LRM). C'était un peu «*que cent fleurs s'épanouissent, que cent écoles rivalisent*».

Majoritaire au Sénat, la droite a imposé sa version. Elle exclut toute responsabilité des élus en cas de contamination par le Covid-19 pendant la durée de l'état d'urgence sanitaire à moins que les faits aient été commis «*intentionnellement*», «*par imprudence ou négligence*», ou «*en violation manifestement délibérée d'une mesure de police administrative*». La ministre de la justice, Nicole Belloubet, a tenté en vain d'obtenir sa suppression, faisant valoir «*un risque constitutionnel au regard du principe d'égalité devant la loi pénale*». Sa demande a été sèchement rejetée puisqu'elle a recueilli zéro voix.

Le projet de loi ainsi amendé, ainsi que d'autres amendements portant notamment sur le système d'information et de partage des données envisagé pour lutter contre l'épidémie, a été adopté mardi au Sénat par une large majorité. Le président du Sénat, Gérard Larcher, a d'ores et déjà prévenu qu'il saisirait le Conseil constitutionnel après son adoption définitive. Le texte doit à présent être examiné dès mercredi en commission à l'Assemblée puis jeudi en séance, en vue d'une adoption définitive à la fin de la semaine, avant la date du 11 mai, début du déconfinement.

La majorité espère parvenir à un «*compromis*» sur l'article introduit par le Sénat sur la responsabilité pénale des élus. «*On ne peut pas ouvrir grand une protection tous risques*», estime le président du groupe LRM, Gilles Le Gendre. L'opposition n'entend pas lâcher l'affaire. L'AMF, de son côté, demande au gouvernement et à l'Assemblée nationale de «*poursuivre le travail parlementaire sur la base du texte voté par le Sénat*». De quoi réalimenter les tensions entre l'exécutif et les élus locaux. ■

PATRICK ROGER

« EN LA MATIÈRE, MAIS J'EN AI PRIS MON PARTI, QUOI QU'ON FASSE, ON EST CRITIQUÉ »

ÉDOUARD PHILIPPE
premier ministre



A l'école primaire Paul-Gauguin (Bouches-du-Rhône), le 5 mai.
PATRICK GHERDOUSSI
POUR « LE MONDE »